



Erwin Telemans
Directeur Général
Handicap International Belgique
Rue de l'Arbre Bénit 44 bte 1
1050 Bruxelles
Belgique

votre communication du	vos références	nos références	date
29/06/2020		D5.1/AK/HUM.04.03.01.2019.09/2020/8760/1	

à mentionner dans toute correspondance

Objet: Programme humanitaire (AB 14 54 52 35.60.26 – PG/2019/09) – Octroi d'un subside d'un montant de 2.000.000 EUR à Handicap International – "PASSEPORT pour grandir : Programme d'Amélioration au Sahel des activités de Stimulation et de kinésithérapie d'éveil auprès des Enfants malnutris par une Prise en charge Optimale pour une Récupération à long Terme ...pour grandir "

Demande d'avenant : modification de la zone d'intervention et des activités et amendement budgétaire

Monsieur,

Suite à votre courrier du 29 juin 2020, j'ai l'honneur de vous informer que je marque mon accord à votre demande d'avenant relative à :

- La modification des zones d'intervention et des activités ;
- Un amendement budgétaire (sans augmentation du budget initialement prévu) tel que décrit dans votre demande susmentionnée.

Il est à noter par ailleurs que ce type de demande est expressément prévu dans les lettres conventions types (Points 2.5, 2.6 et 2.7), avec l'accord de la DGD.

I. Demande de modification des zones d'interventions et des activités

La demande de modification des zones d'intervention et des activités introduite par Handicap International Belgique (HIB) (telle que décrites dans la demande) se justifie pleinement. En effet, en raison de la situation sécuritaire et des mesures restrictives liées à la pandémie de COVID19, HIB n'est pas en mesure de mener à bien les activités tel que prévu dans la demande initiale.

Modification des zones d'intervention

Burkina Faso

Dû à la situation sécuritaire se dégradant, 7 des 12 centres visés par l'action de HIB ne sont plus accessibles. Ainsi, une partie des activités prévues dans les centres maintenant inaccessibles seront mises en œuvre dans des centres de santé dans la province de Seno, province la plus fortement touchée par la malnutrition au Burkina Faso.

Mali

Pour des raisons sécuritaires,, certaines zones sont devenues inaccessibles ce qui fait que les activités prévues dans ces zones seront redirigées vers 2 nouveaux Centres de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle Ambulatoire (CRENA).

De plus, pour les deux pays, des mesures de lutte contre la propagation du COVID19 ont été introduites.

Modification des activités

Compte tenu de la situation sécuritaire et sanitaire (liée à la pandémie de COVID19) dans les différents pays d'intervention, HI propose de modifier ou d'ajouter certaines activités (tel que décrit au point C. de la demande introduite) en vue d'une réponse plus adaptée aux besoins et dans le but d'atteindre les objectifs initialement prévus par le programme.

II. Modification budgétaire (variations de plus de 15% du montant des rubriques budgétaires générales entre elles)

En accord avec les propositions de modifications budgétaires décrites au point D. et E. de votre demande, les variations des principales rubriques budgétaires, se rapportant à cette prolongation se présenteraient donc, comme suit:

Rubrique « Equipement » +36% (+3.039€)

Budget initial : 8.461 €

Budget revu : 11.500 €

Cette augmentation dans la rubrique « Equipement » permettra aux équipes de HI au Burkina Faso d'acquérir de nouvelles motos adaptées au terrain au regard de la situation sécuritaire dans le YAGHA. En parallèle, les motos nécessaires pour les équipes au Mali ont coûté moins cher que prévu.



Le tableau du budget final, après modifications, sera le suivant:

Projet Coûts directs (EUR)		Budget initial	Variation (montant)	Variation (%)
Description	Coût Total			
Personnel	675.797	659.132	16.665	3%
Equipement	11.500	8.461	3.039	36%
Coûts de fonctionnement	449.402	473.049	-23.647	-5%
Coûts opérationnels	759.036	755.092	3.944	1%

Total 1 (coûts directs du projet)	1.895.735	1.895.734	0	0%
Coûts indirects (5,5 %)	104.265	104.265	0	0%
Coûts totaux	2.000.000	2.000.000	0	0%

La présente lettre constitue un avenant à la lettre-convention, réglant les modalités d'exécution relatives au projet susmentionné.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Guy Rayée
 Directeur général Coopération au développement et aide humanitaire a.i.

